

SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2013

RAPPORT TRIMSTRIEL SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 MARS 2013

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration réuni le 08 mars 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné les états financiers trimestriels de la société «**SICAV L'INVESTISSEUR**», pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2013.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers:

Nous avons audité les états financiers trimestriels de la société «**SICAV L'INVESTISSEUR**», pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2013, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total net bilan de **1 527 561 DT**, un actif net de **1 512 554 DT** et un résultat trimestriel bénéficiaire de **25 736 DT**. L'établissement des états financiers sincères conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes:

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers :

A notre avis, les états financiers trimestriels de la société «**SICAV L'INVESTISSEUR**», pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2013, tels qu'annexés au présent rapport, sont sincères et réguliers et donnent pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière à cette date, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- La Société Tunisienne de Banque « STB » détient 31% du capital de la société « SICAV L'INVESTISSEUR » qui de son coté détient 400 actions de la dite banque. Cette situation constitue un cas de participation croisée qui n'est pas en conformité avec les dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales, qui stipule qu'une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent.

5. Vérifications et informations spécifiques :

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

Tunis, le 30 Avril 2013

Le Commissaire aux Comptes

Salah DHIBI

BILAN
Arrêté au 31/03/2013
(en dinars tunisiens)

Actif	NOTE	31/03/2013	31/03/2012	31/12/2012
Portefeuille-titres	AC 1	1 133 880	1 181 203	1 117 398
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		877 909	988 131	952 631
Obligation et valeurs assimilées		255 971	193 072	164 767
Autres valeurs				
Placements monétaires et disponibilités	AC 2	393 681	449 896	384 190
Placements monétaires		207 907	384 566	206 544
Disponibilités		185 774	65 330	177 646
Créances d'exploitation		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 527 561	1 631 099	1 501 588
PASSIF		15 007	13 481	14 770
Opérateurs Créditeurs	PA 1	15 007	13 481	14 770
TOTAL PASSIF		15 007	13 481	14 770
ACTIF NET		1 512 554	1 617 618	1 486 818
Capital	CP 1	1484 790	1 587 612	1 458 960
Sommes Distribuables	CP 2	27 764	30 006	27 858
Sommes distribuables des exercices antérieurs		27 858	28 795	4
Sommes distribuables de la période		-95	1 211	27 854
ACTIF NET		1 512 554	1 617 618	1 486 818
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 527 561	1 631 099	1 501 588

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/03/2013
(en dinars tunisiens)

	NOTE	Période du 01/01 au 31/03/13	Période du 01/01 au 31/03/12	Période du 01/01 au 31/12/12
Revenus du portefeuille – titres	PR 1	2 244	2 122	33 001
Dividendes		-	-	25 410
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 244	2 122	7 591
Revenus des placements monétaires	PR 2	1 363	3 034	11 364
Total des revenus des placements		3 607	5 156	44 365
Charges de gestion des placements	CH 1	-3 702	-3 945	-15 854
Revenu net des placements		-95	1 211	28 511
Autres produits		-	-	-
Autres charges		-	-	-
Résultat d'exploitation		-95	1 211	28 511
Régularisation du résultat d'exploitation	PR 3	-	-	-657
Sommes distribuables de la période		-95	1 211	27 854
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-	657
Variation des plus (ou moins) values potentielles/ titres		4 226	47 163	-118 686
Plus ou moins values réalisées /cession des titres		21 819	256	102 232
Frais de négociation		-214	-8	-1 081
RESULTAT NET DE LA PERIODE		25 736	48 622	10 976

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/03/2013

(en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/03/13	Période du 01/01 au 31/03/12	Période du 01/01 au 31/12/12
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	25 736	48 622	10 976
Résultat d'exploitation	-95	1 211	28 511
Variation des plus (ou moins) values potentielles / titres	4 226	47 163	-118 686
Plus ou moins values réalisées / cession des titres	21 819	256	102 232
Frais de négociation	-214	-8	-1 081
Distribution de dividendes	-	-	-28 829
Transactions sur le capital	-	-2 091	-66 416
a- Souscriptions			42 137
Capital			51 300
Régularisation des sommes non distribuables			-9 783
Régularisation des sommes distribuables			620
b- Rachats		-2 091	-108 553
Capital		-2 600	-129 100
Régularisation des sommes non distribuables		547	21 824
Régularisation des sommes distribuables		-38	-1 277
Variation de l'actif net	25 736	46 531	-84 269
Actif net			
en début de période	1 486 818	1 571 087	1 571 087
en fin de période	1 512 554	1 617 618	1 486 818
Nombre d'actions			
en début de période	18 874	19 652	19 652
en fin de période	18 874	19 626	18 874
VALEUR LIQUIDATIVE	80,139	82,422	78,776
Taux de rendement de la période	1,73%	3,09%	0,37%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

PERIODE CLOSE LE 31 MARS 2013

(en dinars Tunisiens)

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société anonyme à capital variable créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion du portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les éléments inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évolution des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte du portefeuille actions

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de cet achat sont imputés en capital.

En principe, les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché la plus probable. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les titres des créances négociables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur ces titres de créances et assimilés sont pris en compte en résultat dès qu'ils sont courus. Les échéances sont imputées au débit des comptes des intérêts courus au jour et au crédit des revenus d'obligations et assimilés.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur réévaluée du Portefeuille des titres considérés comme valeur actuelle des stocks de valeurs mobilières. En principe, les cours de réévaluation sont :

- Pour les valeurs cotées durant les dernières séances boursières précédant la date d'évaluation, le cours boursier moyen pondéré ;
- Pour les valeurs qui n'ont pas été cotées durant les dernières séances boursières, la réévaluation est faite sur la base du dernier cours boursier ajusté pour tenir compte de tout événement de nature à agir sur le cours de cette valeur et/ou le cas échéant de la valeur mathématique ou intrinsèque des actions possédées ;
- Pour les obligations, l'évaluation tient compte aussi bien du capital que des intérêts courus. L'évaluation du principal est faite sur la base d'un coût moyen pondéré ou d'un cours ajusté pour les obligations n'ayant pas enregistrées des transactions le jour d'arrêt. Ces différences d'estimation ne sont pas lissées sur la période de détention ;
- Pour les OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente (en principe, du jour de l'arrêté comptable).

3-5 : Etablissement dépositaire

Ce compte enregistre les mouvements en numéraires reçus par le dépositaire qui, par convention se charge à la fois de la gestion des titres possédés par la SICAV et d'autre part, centralise pour le compte de cette dernière et suit l'exécution des opérations d'achats et de ventes de valeurs mobilières.

3-6 : Les frais de gestion

Les frais de gestion sont à attribuer au dépositaire, au réseau des agences et au gestionnaire suivant un contrat forfaitaire respectivement à raison de 0,1%,0,1%,0,8% T.T.C. de l'actif net de la SICAV, calculé quotidiennement, et ce, à partir du 01/11/2002. Ces frais sont les seuls frais de gestion supportés par la SICAV.

3-7 : Valeur liquidative

La valeur liquidative est obtenue par l'actualisation des éléments d'actif au cours du jour comme si le marché était parfait et que les différents cours ne changeraient pas en fonction des quantités offertes et des intentions de vente.

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS :**N1- NOTES LIEES AU BILAN****ACTIF****AC 1- Portefeuille-titres****Actions, valeurs assimilées et droits rattachés**

Actions	31-03-2013	31-03-2012	31-12-2012
Actions et droits rattachés	942 501	831 473	1 021 449
Différence d'estimation sur actions	-64 592	96 253	-68 818
Actions sicav	-	59 627	-
Différence d'estimation sur actions sicav	-	778	-
Total	877 909	988 131	952 631

Obligations et valeurs assimilées

Obligations	31-03-2013	31-03-2012	31-12-2012
Obligations	249 990	186 660	159 990
Intérêts courus	5 415	6 412	4 777
Intérêts intercalaires courus	566	-	-
Total	255 971	193 072	164 767

AC 2- Placements monétaires et disponibilités**Placements monétaires**

BTCT	31-03-2013	31-03-2012	31-12-2012
BTCT	210 000	390 000	210 000
BTCT, intérêts précomptés	-6 606	-14 409	-6 605
Intérêts courus	4 512	8 975	3 149
Total	207 907	384 566	206 544

Disponibilités

Disponibilités	31-03-2013	31-03-2012	31-12-2012
Avoirs en Banque	143 632	65 330	177 646
Sommes à l'encaissement	42 142	-	-
Total	185 774	65 330	177 646

PASSIF

PA 1- Opérateurs créditeurs

Opérateurs créditeurs	31-03-2013	31-03-2012	31-12-2012
Gestionnaire	2 414	2 486	2 414
Commission réseau	12 049	10 487	11 678
commissions dépositaire	544	508	678
Total	15 007	13 481	14 770

CAPITAL

CP 1- Capital

Situation nette	31-03-2013	31-03-2012	31-12-2012
capital social	1 887 400	1 965 200	1 965 200
Souscriptions	-	-	51 300
Rachats	-	-2 600	-129 100
Frais de négociation	-214	-8	-1 081
VDE/ actions	-64 592	96 253	-68 818
VDE/ OPCVM	-	778	-
Plus value/ actions	28 057	256	145 478
Moins value/ actions	-6 238	-	-42 201
Moins value/ OPCVM	-	-	-1 045
+/- val/report OPCVM	-	-255	-255
+/- val/report actions	68 817	-49 615	-49 615
+/- val/report obligation	-	2	2
Sous total	1 913 230	2 010 011	1 869 865
Report à nouveau	-	-	4
Résultat de l'exercice en instance	27 858	28 795	-
Résultats non distribuables	-428 440	-422 946	-422 946
Régularisation SND (souscription)	-	-	-9 783
Régularisation SND (rachats)	-	547	21 824
Régularisation RIA (rachats)	-	-38	-
Total	-400 582	-393 604	-410 901
Total classe 1	1 512 648	1 616 407	1 458 964
Somme distribuable des exercices antérieurs	-27 858	-28 795	-4
Capital	1 484 790	1 587 612	1 458 960

CP2- Sommes Distribuables

Sommes distribuables des exercices antérieures

Sommes distribuables des exercices antérieures	31-03-2013	31-03-2012	31-12-2012
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	27 858	28 795	-
RAN sur arrondis de coupons	-	-	4
Total	27 858	28 795	4

Sommes distribuables de la période

Sommes distribuables de la période	31-03-2013	31-03-2012	31-12-2012
Sommes distribuables	-95	1 211	27 854
Total	-95	1 211	27 854

Total Actif net	1 512 554	1 617 618	1 486 818
capital	1 484 790	1 587 612	1 458 960
sommes distribuables	27 764	30 006	27 858

N2-Notes liées au compte de résultat

PR 1- Revenus du portefeuille - titres

Dividendes

Dividendes	Période du 01/01 au 31/03/2013	Période du 01/01 au 31/03/2012	Période du 01/01 au 31/12/2012
Revenus actions, valeurs assimilées et droits rattachés	-	-	23 114
Revenus OPCVM	-	-	2 296
Dividendes	-	-	25 410

Revenus des obligations et valeurs assimilées

Revenus des obligations et valeurs assimilées	Période du 01/01 au 31/03/2013	Période du 01/01 au 31/03/2012	Période du 01/01 au 31/12/2012
Revenus des obligations et valeurs assimilées (Potentiel)	5 415	6 412	4 777
Revenus des obligations et valeurs assimilées (Report)	-4 777	-6 257	-6 257
Revenus des obligations et valeurs assimilées (Réalisé)	1 040	1 967	9 071
Revenus intercalaires des obligations et valeurs assimilées (Potentiel)	566	-	-
Total	2 244	2 122	7 591

PR 2- Revenus des placements monétaires

Revenus des placements monétaires	Période du 01/01 au 31/03/2013	Période du 01/01 au 31/03/2012	Période du 01/01 au 31/12/2012
Revenus bons de trésor (Potentiel)	4 512	8 975	3 149
Revenus bons de trésor (Report)	-3 149	-5 941	-5 941
Revenus bons de trésor (Réalisé)	-	-	11 410
Intérêts sur comptes de dépôts	-	-	2 746
Total	1 363	3 034	11 364

PR 3- Régularisation du résultat d'exploitation

Comptes de régularisation	Période du 01/01 au 31/03/2013	Période du 01/01 au 31/03/2012	Période du 01/01 au 31/12/2012
Régularisation SD exercice en cours (souscription)	-	-	620
Régularisation SD exercice en cours (rachats)	-	-	-1 277
Total	-	-	-657

CH 1 Charges de gestion des placements

Charges	Période du 01/01 au 31/03/2013	Période du 01/01 au 31/03/2012	Période du 01/01 au 31/12/2012
Rémunération du Gestionnaire	2 962	3 157	12 684
Rémunération de réseau	370	394	1 585
Rémunération du dépositaire	370	394	1 585
Total	3 702	3 945	15 854

NOTE 3 / NOTE SUR LE PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2013 à **1 133 880 DT** et se détaille comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Coût d'acquisition	Valeurs au 31-03-2013	% de l'actif net
Actions et droits rattachés		942 500,914	877 908,768	58,041%
AMS	5 000	72 645,630	64 145,000	4,241%
ARTES	3 250	30 110,000	26 640,250	1,761%
ASSAD	2008	6 152,347	16 154,360	1,068%
ATB	5 000	26 785,051	24 050,000	1,590%
ATL	6 035	12 749,609	21 200,955	1,402%
ATL AN	3 344	9 471,044	10 834,560	0,716%
ATTIJARI BANK	3 042	53 979,100	52 617,474	3,479%
BT	6 200	57 240,136	71 467,400	4,725%
BTE (ADP)	1 650	48 945,000	45 870,000	3,033%
CARTHAGE CEMENT	11 724	36 972,522	42 182,952	2,789%
CIMENTS DE BIZERTE	651	4 649,116	3 907,302	0,258%
ALKIMIA	1 200	52 437,279	51 552,000	3,408%
ENNAKL AUTOMOBILES	4 274	48 197,800	45 009,494	2,976%
ESSOUKNA	1 600	6 985,600	17 144,000	1,133%
GIF-FILTER	7 200	57 060,000	37 339,200	2,469%
MONOPRIX	1 560	47 005,000	44 350,800	2,932%
SIPHAT	3 450	79 948,000	32 775,000	2,167%
SITS	280	866,720	925,960	0,061%
SOTRAPIL	2 363	64 871,559	34 024,837	2,249%
SPDIT-SICAF	5 208	33 389,864	39 060,000	2,582%
STB	400	6 782,000	2 996,800	0,198%
TPR	9 900	36 899,717	56 548,800	3,739%
TUNIS RE	1 060	9 895,427	8 424,880	0,557%
TUNISAIR	9 152	26 017,393	13 700,544	0,906%
TUNISIE LAIT	11 000	49 870,000	43 890,000	2,902%
EL WIFACK LEASING	4 300	62 575,000	71 096,200	4,097%
OBLIGATIONS		249 990,000	255 971,516	16,923%
AIL 2009-1	500	10 000,000	10 051,288	0,665%
ATL 2013-1	1 000	100 000,000	100 566,356	6,648%
BNA 2009 SUB	1 000	79 990,000	83 379,297	5,512%
HL F 2010/1	1 000	60 000,000	61 974,575	4,097%
TOTAL		1 192 490,914	1 133 880,284	74,964%

NOTE 4 / NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours du premier trimestre 2013 se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2012

Montant	1 458 959
Nombre de titres	18 874
Nombre d'actionnaires	49

Souscriptions réalisées

Montant	
Nombre de titres émis	
Nombre d'actionnaires entrants	

Rachats effectués

Montant	
Nombre de titres rachetés	
Nombre d'actionnaires sortants	

Autres mouvements

Variation des plus(ou moins) values potentielles sur titres	4 226
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	21 819
Frais de négociation	-214
Régularisation des sommes non distribuables	

Capital au 31-03-2013

Montant	1 484 790
Nombre de titres	18 874
Nombre d'actionnaires	49

NOTE 5 / Contrôle des ratios réglementaires

Référence article 29 § 2 & 3 du code des organismes de placements collectif

NIVEAU REGLEMENTAIRE		Réalisé	Observations
Ratio emploi en Valeurs mobilières	Min = 50% Max = 80%		
	Portefeuille / AN > 50%	74,96%	Conforme
Ratio de quasi liquidité	Min = 0% Max = 30%		
	Portefeuille / AN < 30%	13,74%	Conforme
Ratio de liquidité immédiate	Max = 20%	12,28%	Conforme
Ratio de liquidité générale	Min = 20% Max = 50%	26,02%	Conforme
Ratio OPCVM	Max = 5%	0,00%	Conforme
Ratio par émetteur	Max = 10%		Conforme
Capital minimum	Min = 1 000 000 DT Capital actuel = 1 484 790 DT		Conforme